



Ligue des Cercles de Bridge de la
Communauté Culturelle Française

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LBF DU 28 SEPTEMBRE 2022

Cercles présents ou représentés : 12 cercles sur 50 suivant le tableau joint
soit 933 membres adhérents sur 1501.

Administrateurs :

+ Administrateurs : François Hauseux, Dominique Stuyck, Thomas Monticelli,
Jacqueline Jassogne, Michel Haubert, Olga Pletser, Laure Mommaerts

+ Administrateurs suppléants : Marie-Françoise Stas

+ Excusée : Berthe Guisset.

L'assemblée Générale a été présidée par Dominique Stuyck. Elle a débuté à
20h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 29 septembre 2021
2. Rapport du Conseil d'administration, des comités techniques et
des Présidences des Commissions
3. Rapport du trésorier, présentation des comptes et avoirs
bancaires.
4. Rapport du vérificateur aux comptes
5. Approbation des comptes de l'exercice écoulé 2021-2022
6. Décharge aux administrateurs
7. Décharge au vérificateur aux comptes
8. Nomination du vérificateur aux comptes pour l'année 2022-2023

9. Modification des Statuts : mise en conformité avec la nouvelle réglementation des ASBL et changement de la date de fin d'exercice au 31 décembre
10. Approbation du Budget pour le nouvel exercice se terminant le 31 décembre 2023, suppression de l'obligation de participer à la Coupe pour les équipes inscrites en championnat
11. Nomination de 4 administrateurs du CA, deux sortants sont rééligibles.
12. Nomination des suppléants

L'ordre du jour ne comportant pas de point nécessitant un quorum ou une majorité spéciale, elle est valablement constituée et peut délibérer sur les points susmentionnés.

1. Approbation du PV de l'AG du 29 septembre 2021

Le PV est approuvé.

2. Rapport du Conseil d'administration, des comités techniques et des Présidences des Commissions

2.1 Rapport du comité des tournois LBF 2021-2022

Le CT s'est réuni une seule fois par visio-conférence et ensuite par échanges de mail. Il a assuré le secrétariat des compétitions (courriers - affiches - cahier des charges - championnat par équipes - vade-mecum capitaines)

Préparation des cahiers des charges et des affiches pour la coupe, le paires mixtes et le paires open. Le senior n'a pas été organisé.

Désignation des locaux pour 2021-2022.

Organisation de la coupe : Accès libre à tous les carrés. Modifications apportées du point de vue technique. Mise à jour du règlement.

Championnat par équipes 2022-2023 : bien que l'accès était libre, seulement 28 équipes se sont inscrites (11 HN, 11 Lg et 6 BBBW). Après avoir analysé différentes possibilités pour son organisation, il a été décidé de maintenir les 4 séries de super ligue, en maintenant la répartition entre les 3 districts comme auparavant.

Fixation du calendrier des compétitions pour 2022-2023 : coupe 25/03/2023, paires mixtes probablement le 15/04/2023, paires open 22/04/2023). Les locaux sont à fixer.

Bilan des compétitions :

- pour la coupe, 30 équipes au Château de Héléchine, la LBF a participé à concurrence de 1100€, (400€ de moins qu'en 2019) . À la suite de désistements, 16 carrés ont été contactés afin de présenter les 8 carrés, sélectionnés pour participer aux 1/4 de finale nationale.

- championnat paires mixtes à Loverval (30 paires) ,

- championnat paires open au CPL (32 paires), suite à de nombreux désistements, toutes les paires ont été sollicitées afin de réunir les 22 paires sélectionnées pour la 1/2 finale nationale.

Suite aux plaintes au sujet des déplacements trop longs, une consultation des capitaines sera effectuée avant la prochaine saison

Membres du comité des tournois : Le CT est composé de JP Lafourcade, G.Keldermans, P.Epicum, R.Bernard, J.Jassogne.

. Suite au décès de Philippe Roy, Jacqueline Jassogne propose que Amélie Gobbe rejoigne le comité. Cette proposition est adoptée par l'Assemblée.

2.2 Comité d'arbitrage

Amélie Gobbe a accepté de présider le comité d'arbitrage.

2.3 Comité de l'enseignement

François Hauseux souhaite avoir d'autres membres dans son comité !! La présidente l'informe que Monsieur Vanden Cruyce du district BBBW pourra le rejoindre. Il serait souhaitable que les deux autres districtspuissent également désigner un représentant dans ce comité.

Pour les écoles secondaires du district de Liège, François a pu recruter une demi-douzaine de bénévoles. Une prospection devrait être faite au BBBW et au HN ; un modèle de lettre aux directeurs d'école et un mini module d'apprentissage sont aussi disponibles.

Il faut aussi rechercher des candidats initiateurs et formateurs : François souligne l'excellence des modules disponibles à la Fédération Française de Bridge avec laquelle la LBF est partenaire.

2.4 Comité Ethique

Un seul cas a été soumis au comité : le joueur concerné a été sanctionné par une interdiction de jouer avec son épouse pour une durée de deux ans. Cette période est augmentée de deux ans par la perte d'un sursis dans une interdiction identique formulée précédemment

3. Rapport du trésorier, présentation des comptes et avoirs bancaires.

La trésorière, Olga Pletser, présente le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2021-2022 clôturé le 30 juin ; les documents sont repris en annexe au PV ; L'exercice dégage un bénéfice de 10.260 euros.

La présidente souhaite inclure dans les comptes une provision de 7.500 euros pour aider les cercles dans la promotion du bridge. L'Assemblée approuve cette proposition et le bénéfice final est donc ramené à 2.760 euros.

Les cercles qui ont affilié tous leurs membres sans exception pourront soumettre des projets de promotion dans le cadre de l'enveloppe allouée et au prorata de leur nombre de membres.

Le compte bancaire au 31/06/2022 présente un solde positif de 227.254 euros

4. Rapport du vérificateur aux comptes

Le rapport du vérificateur aux comptes est repris en annexe du PV. Le commissaire approuve les comptes et félicite la trésorière pour la qualité de leur tenue.

En remarques mineures, il souhaite que les clubs, les districts et la Fédération établissent des factures claires en bonne et due forme et que les frais relatifs à Bridge Info soient répartis en différents postes : impression, rédaction et gestion.

5. Approbation des comptes de l'exercice écoulé 2021-2022

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2021-2022 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Décharge aux administrateurs

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Décharge au vérificateur aux comptes

L'Assemblée donne décharge au vérificateur aux comptes à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Nomination du vérificateur aux comptes pour l'année 2022-2023

Le vérificateur, Pierre Henin, a souhaité être déchargé de sa fonction. Monsieur Claude Pirotte de Namur se propose comme vérificateur et sa nomination est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

9. Modification des Statuts : mise en conformité avec la nouvelle réglementation des ASBL et changement de la date de fin d'exercice au 31 décembre.

Les statuts de notre association ont été mis en conformité avec la nouvelle réglementation des ASBL : La présidente propose à l'Assemblée d'adopter les nouveaux statuts. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il en résulte une modification de l'exercice comptable qui sera dorénavant aligné sur l'année calendrier : le prochain exercice portera donc sur le second semestre 2022 et une AG devra approuver les comptes de ce semestre vers le mois de mars 2023. L'exercice suivant concernera l'année calendrier 2023 et se clôturera le 31 décembre 2023.

La provision prévue pour les cercles s'étalera sur ces deux exercices

10.Approbation du Budget pour le nouvel exercice se terminant le 31 décembre 2023, suppression de l'obligation de participer à la Coupe pour les équipes inscrites en championnat.

Le CA propose à l'AG de maintenir la cotisation des membres individuels à 25 euros : cette proposition est adoptée. Le CA souligne cependant que cette cotisation est inchangée depuis de nombreuses années et que pour l'exercice suivant, il souhaitera proposer 30 euros.

Les cercles ou districts doivent rappeler aux nouveaux affiliés qu'ils peuvent recevoir Bridge Info en, version papier ou en version digitale : la demande se fait via le site de la Ligue ou via sa page Facebook.

Pour les équipes inscrites en championnat, l'affiche 2022 mentionnait l'obligation de participer à la coupe LBF et de payer l'inscription correspondante. Après débat, le CA propose de ne pas retenir cette obligation ce qui est approuvé par l'Assemblée.

Le projet de Budget pour le second semestre 2022 et l'exercice 2023 est repris en annexe de ce PV : Il est approuvé à l'unanimité des membres présent ou représentés. A l'AG de mars 2023, un subside aux équipes belges qualifiées pour le Championnat du monde à Marrakech sera proposé.

11.Nomination de 4 administrateurs du CA, deux sortants sont rééligibles.

Les administrateurs suivants sont proposés à l'Assemblée Générale :

District BBBW : Olga Pletser en remplacement de Philippe Roy pour un mandat se terminant fin 2025.

District Liège :

+ François Hauseux est rééligible pour un mandat se terminant fin 2025

+ Bernard Everaets pour achever le mandat de Philippe Goffioul se terminant fin 2024

District HN : Michel Haubert est rééligible pour un mandat se terminant fin 2025

L'Assemblée approuve ces nominations à l'unanimité

12. Nomination des suppléants

Les suppléants actuels : Marie-Françoise Stas pour Liège, Gérard Degrez pour HN et Nicole Maréchal pour BBBW sont rééligibles pour un an : leur nomination est confirmée par l'Assemblée pour un mandat se terminant fin 2023

Composition du Conseil d'Administration

A l'issue de cette Assemblée Générale, le nouveau Conseil d'Administration de la LBF est composé de :

Dominique Stuyck, Présidente

Jacqueline Jassogne-Wilmet, Vice-Présidente

Olga Pletser, Trésorière

Michel Haubert, Secrétaire

François Hauseux, Thomas Monticelli, Bernard Everaets, Laure Mommaerts et Berthe Guisset : Administrateurs

L'Assemblée Générale a pris fin à 22h15